



Madame Martine DONEY
Présidente du Syndicat Mixte du
Schéma de Cohérence Territoriale

à

Monsieur Jean-Louis FOUSSERET
Président de Grand Besançon Métropole

SMSCoT
smscot@grandbesancon.fr
N° Tel : 03 81 87 89 31
Réf. : n° 19 - 377014
Dossier suivi par : Marie-Laure MERLE BERTIN

Objet : Avis du SMSCoT sur le projet de PLU arrêté
de la commune d'AUDEUX

Objet	
Argument	α
Objet	DUG PU
Contenu	DGST - DGS - RELU

Besançon, le 1er juillet 2019

Monsieur le Président,

Direction Urbanisme et Grand Projets Urbains	
Date	5/7/19
Pilote(s)	
Copie(s)	
Nécessaire une réponse	
<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	
<input type="checkbox"/> Non GED sans suivi	
<input type="checkbox"/> Diffusion sans GED	
Dossier	
Référent	

Vous m'avez adressé pour avis le 29 mars 2019 le projet de plan local d'urbanisme de la commune d'AUDEUX, arrêté le 28 février 2019, et je vous en remercie.

Conformément à l'article L.131-4, les plans locaux d'urbanisme doivent être compatibles avec les dispositions du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) approuvé le 14 décembre 2011. Le projet d'Audeux a fait l'objet d'un examen par le Bureau du SMSCoT le 25 juin dernier.

L'analyse du projet au regard des orientations majeures du SCoT n'a mis en évidence aucun point qui, en l'état actuel de la rédaction, semble incompatible avec les dispositions du SCoT.

En conséquence, après examen de ce dossier, j'ai le plaisir de rendre un **avis favorable au projet de PLU arrêté** de la commune d'Audeux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

La Présidente,

Martine DONEY

Copie à :
Madame le Maire d'Audeux
DDT
AudaB